Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/06/2024 - B2024/006511 - 1991 B 00141 - 341 118 321 - FREGATE

DocuSign Envelope ID: E3E71596-BFC8-4350-B59C-9EAB314AD158

SA FREGATE
Société anonyme à directoire
Et conseil de surveillance
Au capital de 38.844 Euros
Rd 559 route de Bandol
83270 Saint Cyr Sur Mer
341 118 321 RCS TOULON
(la « **Société** »)

Comptes annuels exercice clos le 31/12/2021

Certifié conforme à l'original

Le Directoire - Madame Stéphanie WLOCK

DocuSigned by:
Stephanie WLOCK
50DC4A262CE74A8...

Bilan Actif

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	448 544	115 850	332 694	350 636
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	402 870	278 478	124 392	158 957
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**851 414**	**394 328**	**457 086**	**509 593**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 859 339		6 859 339	6 859 339
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**6 859 339**		**6 859 339**	**6 859 339**
ACTIF IMMOBILISÉ	**7 710 753**	**394 328**	**7 316 424**	**7 368 931**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	72 146	25 252	46 895	44 759
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**72 146**	**25 252**	**46 895**	**44 759**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 627		2 627	11 495
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**2 627**		**2 627**	**11 495**
ACTIF CIRCULANT	**74 774**	**25 252**	**49 522**	**56 254**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**7 785 526**	**419 580**	**7 365 946**	**7 425 186**

© Sage

Bilan Passif

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	38 844	38 844	38 844
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			3 884	3 884
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			0	0
Autres réserves				
Report à nouveau			5 302 278	(1 328 490)
Résultat de l'exercice			(463 614)	6 630 768
		TOTAL situation nette :	**4 881 392**	**5 345 006**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**4 881 392**	**5 345 006**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			178 744	
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**178 744**	
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			1 803 917	1 769 539
		TOTAL dettes financières :	**1 803 917**	**1 769 539**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			10 320	9 560
Dettes fiscales et sociales			209 840	2 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			281 734	298 189
		TOTAL dettes diverses :	**501 894**	**310 642**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**2 305 810**	**2 080 180**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**7 365 946**	**7 425 186**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				16 667
Chiffres d'affaires nets				**16 667**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				**16 667**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			(554)	18 395
TOTAL charges externes :			**(554)**	**18 395**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			11 325	8 581
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			52 507	60 425
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**52 507**	**60 425**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			**63 278**	**87 401**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(63 278)**	**(70 734)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(63 278)**	**(70 734)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 550	208
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 550	**208**
RÉSULTAT FINANCIER	**(14 550)**	**(208)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(77 828)**	**(70 942)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 476 272
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 118 911
		7 595 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		893 474
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	178 744	
	178 744	**893 474**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(178 744)**	**6 701 710**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	207 042	
TOTAL DES PRODUITS		**7 611 850**
TOTAL DES CHARGES	**463 614**	**981 083**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(463 614)**	**6 630 768**

© Sage

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2021

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

L'exercice clôturé au 31/12/2021 présente un montant total du bilan de 7.365.946 € et dégage un résultat déficitaire de <464.614> €.

Note 1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121.5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- Constructions..... 25 ans
- Installations générales, Agencements et Aménagements des Constructions - IAAC..... 10 ans
- Installations Techniques..... 10 ans
- Mobilier..... 5 et 10 ans

Immobilisations financières :
Les titres de participations, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.
Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks :
Pas de stock

Créances et dettes
Les créances et dettes en €uros sont valorisées à leur valeur nominale.
La SA Fregate étant mis en redressement judiciaire en novembre 2017, les dettes ont été gelées.
Le Tribunal de Commerce de Marseille a homologué le plan de continuation en date du 05 juin 2019 et la ventilation des dettes en fonction des échéances s'effectue selon les plans d'apurement choisis par les débiteurs.

Faits significatifs de l'exercice :
OPERATION DE FUSION
Il est envisagé de procéder à l'absorption de la SNC DOLCE FREGATE par la SA FREGATE

Cette fusion s'inscrit dans le prolongement de la Réorganisation et a pour but d'aboutir à une structuration juridique dans laquelle la COLSUN DOLCE FREGATE détiendra directement 100% du capital de la société SA FREGATE, qui sera la nouvelle société d'exploitation du Sous-Pôle Dolce Fregate, permettant ainsi l'exécution des plans de continuité du Sous Pôle Dolce Fregate.

La fusion entrainera ainsi la réalisation d'économies d'échelle et de coûts administratifs de fonctionnement par la simplification des structures en résultant et permettra une meilleure lisibilité du Sous-Pôle Dolce Fregate.

Le Comité Social et Economique de la Société Absorbée a émis, le 22 mars 2021, un avis favorable à la réalisation de cette fusion.

Cependant, les conditions suspensives relatives à la réalisation de la Fusion prévues dans ledit traité, à savoir l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la société SNC DOLCE FREGATE, qui devaient être à peine de caducité du traité réalisées au plus tard le 31 décembre 2021 ne l'ont été à cette date. Ce traité est donc devenu caduc.

IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19
L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'épidémie de Covid-19 dans le monde avec, en France, des restrictions majeures sur le début de l'année et notamment la fermeture des restaurants.
Les comptes de la société n'ont pas subi les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 au cours de l'exercice 2021.

OMISSION DE LA CHARGE D'IMPOT 2020
Les comptes 2020 ont été approuvés sans tenir compte des dernières écritures de charge d'impôt et de la dette d'impôt associées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Par conséquent, une écriture de correction d'erreur a été comptabilisée en 2021 afin de comptabiliser la charge d'impôt 2020 pour un montant de 207 042 €.

Faits significatifs survenus après la clôture de l'exercice :
OPERATION DE FUSION
Un nouveau traité de fusion a été signé le 22 septembre 2022.

Le Comité Social et Economique de la Société Absorbée a émis préalablement, le 12 septembre 2022, un avis favorable à la réalisation de cette fusion.

La fusion devant prendre effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1er Janvier 2022, les sociétés se sont référés, pour établir les bases et conditions de la fusion et pour déterminer la valeur d'apport des éléments de la Société Absorbée, aux valeurs nettes comptables des actifs et passifs telles que ressortant des comptes de la Société Absorbée clos au 31 décembre 2021, conformément à la réglementation comptable issue de l'avis CNC en date du 25 mars 2004 telle que modifiée depuis, en matière de fusion entre deux sociétés sous contrôle commun, codifiée aux articles 741-1 et 743-1 du Plan Comptable Général.

La fusion est approuvée en date du 31/10/2022 selon les termes ci-dessus ce qui permet de constater la dissolution sans liquidation de la société SNC DOLCE FREGATE.

PROCEDURE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Le 5 juin 2019, la société SA FREGATE a bénéficié d'un plan de continuation sur 6 ans.
Par jugement du 6 juillet 2022, le Tribunal de Commerce de Marseille a constaté la bonne exécution des plans de continuité du sous-pôle Dolce Fregate au titre de la troisième année.
Le repreneur, COLONY CAPITAL, a souhaité solder son plan en payant le passif du au titre des 4ème, 5ème et 6ème années soit les sommes de :

- 454 191.93 € pour la SNC DOLCE FREGATE
- 88 638.61 € pour la SA FREGATE

Dans le respect des plans de redressement.
Par jugement du 26 octobre 2022, au constat que l'exécution du plan de redressement de la SA FREGATE est achevée, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la clôture de la procédure de la société SA FREGATE.

RECTIFICATION IMPOT SOCIETE 2020
Une demande de rectification de l'Impôt sur les Sociétés (IS) 2020 a été formulée le 20/06/2023 par la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal, basée sur une limitation du report du déficit antérieur sur le résultat fiscal et constate un impôt supplémentaire de 1.086.569 €, plus intérêts de retard de 33.113 € et pénalités 9.350 €. Le montant total des rectifications étant de 1.316.038 €
En date du 05/08/2023, La SA Fregate conteste cet argument basé sur une analyse erronée de l'article 209 I du CGI fondée par le Service, et formule un dégrèvement des sommes.
En date du 05/09/2023, Le Service informe la Sa Fregate que les rectifications sont maintenues en totalité.
Le 22/12/2023, La SA Fregate informe le Service qu'elle maintient sa position et qu'elle procède au règlement de l'IS non contesté, et le 06/01/2023 elle sollicite un sursis de paiement de la partie de l'IS contesté 930.252€ dont intérêts de retard 23.574€.
En garantie de paiement formulé par le Pôle de Recouvrement Spécialisé du Var, la SA Fregate propose le nantissement des parts du fonds de commerce qui l'accepte à son profit en garantie des droits contestés à hauteur de 906.678 €.
Au 31 décembre 2021, la société a comptabilisé une charge d'impôt de 207 K€ (Cf. partie « Omission de la charge d'impôt 2020 ») ainsi qu'une provision pour risque de 179 K€ suite à l'acceptation par la société du paiement d'une partie des rectifications, soit 386 K€.
Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour couvrir la partie contestée par le redressement fiscal, soit 930 K€ au regard des arguments de contestation et de l'avis du conseiller juridique Reedsmith.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissement

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles :				
				-
Constructions	448 544			448 544
IAAC	-			-
Installations techniques	-			-
Mobilier	402 870			402 870
Immobilisations en cours	-			-
				-
Immobilisations financières :				
Autres participations	6 859 339			6 859 339
Prêts et autres immobilisations financières				-
Total	**7 710 753**	**-**	**-**	**7 710 753**

AMORTISSEMENTS

(en euros)	Amortissements début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
				-
Constructions	97 909	17 941		115 850
IAAC	-			-
Installations techniques	-			-
Mobilier	243 913	34 565		278 478
Immobilisations financières				
Total	**341 822**	**52 507**	**-**	**394 328**

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

(en €uros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Résultat au 31/12/2021	Chiffre d'affaires net au 31/12/2021
Filiales (détenues à plus de 50 %)					
SNC DOLCE FREGATE	1	(604 120)	100%	601 637	8 030 989

(en €uros)	Prêts et avances en compte courant accordés	Caution et avals donnés	Valeur comptable des titres détenus	
			Valeur brute	Valeur nette
Filiales (détenues à plus de 50 %)				
SNC DOLCE FREGATE			6 859 339	6 859 339
Total			**6 859 339**	**6 859 339**
Filiales (détenues à moins de 50 %)				
Total				
TOTAL GENERAL			**6 859 339**	**6 859 339**

Note 5. Provisions

(en €uros)	Au 31/12/2020	Dotation de l'exercice	Reprise sur l'exercice	Au 31/12/2021
Provision pour litige	0	178 744	0	178 744
Provision pour dépréciation compte courant	0	0	0	0
Provision débiteurs RJ déclarés et contestés	25 252	0	0	25 252
Total	**25 252**	**178 744**	**0**	**203 996**

La provision pour risque concerne le litige sur l'IS 2020 supplémentaire. Cf Les faits significatifs survenus après la clôture, paragraphe rectification impôt société 2020

Note 6. Stocks

Aucun stock.

Note 7. Créances

ECHEANCE DES CREANCES

(en €uros)	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d' 1 an
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés		-	
Etat - TVA	2 585	2 585	
Etat - Autres créances			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	69 562	44 310	25 252
Charges constatées d'avance		-	
Total	**72 147**	**46 895**	**25 252**

Le poste Etat-TVA correspond au crédit de TVA à reporter

Note 8. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 38 844 € au 31 décembre 2021.
Il est constitué de 7 280 actions ordinaires de 5,33 €, entièrement libérées.

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE

(en €uros)	Au 31/12/2020	Affectation résultat 2020	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2021
Réserve légale	3 884			3 884
Report à nouveau	(1 382 276)			(1 382 276)
Résultat en instance d'affectation	53 786	6 630 768		6 684 554
Résultat	6 630 768	(6 630 768)	(463 614)	(463 614)
Total	**5 306 162**	**0**	**(463 614)**	**4 842 548**

Note 9. Dettes

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en €uros)	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 320	10 320		
Impôts sur bénéfice	207 042	207 042		
Dettes fiscales et sociales	2 798	2 798		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe et associés	1 803 917	-	1 803 917	
Autres dettes	281 734	15 586	266 148	
Total	**2 305 811**	**235 746**	**2 070 065**	-

DETAIL DES CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

(en €uros)	Montant au 31/12/2021
Autres dettes	10 606
Total	**10 606**

Ces charges à payer concernent des honoraires.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 10. Produits d'exploitation

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Aucun chiffre d'affaires constaté sur l'exercice

Note 11. Résultat financier

(en €uros)	Montant au 31/12/2021
Produits financiers :	
Autres produits financiers	
TOTAL	**0**
Charges financières :	
Intérêts comptes courants	14 514
Interêts bancaires	36
Total	**14 550**
Résultat financier	**(14 550)**

Note 12. Résultat exceptionnel

Pas de résultat exceptionnel

AUTRES INFORMATIONS

Note 13 . Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentés par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	6 859 339		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 803 917		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Note 14 . Engagements financiers hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

Note 15 . Rémunération des dirigeants.

Néant.

Note 16 . Effectif.

Néant.

Note 17. Impôts sur les Sociétés

La société avait omis de comptabiliser l'IS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Une correction d'erreur a été réalisée sur l'exercice 2021 pour comptabiliser l'impôt 2020 pour un montant de 207K€.

Note 18. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du cabinet Ernst&Young sont provisionnés pour un montant de 5 k€

SA FREGATE
Société anonyme à directoire
Et conseil de surveillance
Au capital de 38.844 Euros
Rd 559 route de Bandol
83270 Saint Cyr Sur Mer
341 118 321 RCS TOULON
(la « **Société** »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EXERCICE 2021

Cher Actionnaire,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31.12.2021 qui complète le rapport de gestion sur ledit exercice.

CONVENTIONS CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE – EXERCICE 2021

En application des dispositions légales, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une l'un des membres du directoire, l'un des membres du conseil de surveillance, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de notre société mère,
- et d'autre part, une filiale de notre société

En application des dispositions légales, nous vous indiquons que la convention de compte courant d'associé conclue avec la société COLSUN DOLCE FREGATE a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. La charge de l'exercice à ce titre représente la somme de 14 514,45 €.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans le groupe auquel appartient la Société par toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice 2021 dans un tableau récapitulatif qui figure en **Annexe 1** du présent rapport.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'actionnaire unique, à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, s'est prononcé sur le renouvellement des mandats des membres du Conseil de surveillance.

Ainsi, les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ont été renouvelés par l'actionnaire unique avec effet rétroactif à compter de 2020, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026, à savoir :

- La société SA COTTAGE INVEST,
- Monsieur Didier LOISEAU,
- Monsieur Yannis ERMILIOS.

Par ailleurs, lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, Madame Mauritia Foujols, née le 28 mai 1982 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, demeurant Domaine de la Vallée Verte-rue de la Vallée Verte- Bât Bourbon 1- 13011 Marseille, a été nommée en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance.

Enfin, des suites de la démission de Monsieur Yannis ERMILIOS de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance, Madame Mauritia FOUJOLS a été nommée en qualité de nouveau Président du Conseil de surveillance par réunion du Conseil de surveillance du 9 septembre 2022.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Il convient de rappeler que par délibération du Conseil de surveillance tenue le 5 septembre 2022, les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, avec effet rétroactif à compter de 2020, et expirant en 2026, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

Les mandats concernés sont les suivants :

- Madame Stéphanie WLOCK, nommée présidente et membre du Directoire par délibération du Conseil de surveillance en date du 5 septembre2022, son mandat de président ayant été renouvelé par le conseil de surveillance,
- Monsieur Sébastien DEBARD, nommé membre du Directoire par délibération du Conseil de surveillance en date du 5 septembre2022,
- Monsieur Etienne PAX, nommé membre du Directoire par délibération du Conseil de surveillance en date du 5 septembre 2022.

Nous vous précisons que la Loi impose la communication de l'ensemble des mandats exercés dans toute société, française ou étrangère. Nous n'avons pas connaissance d'autres mandats que ceux figurant dans la liste visée en **Annexe 1**.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS 2021

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 7 365 946 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat de l'exercice : (463 614) euros

Au cours de l'exercice 2021, l'activité sociale a été marquée par les événements suivants :

En exécution du jugement du 17 octobre 2018 du Tribunal de commerce de Marseille, du Plan de Continuation, et du Protocole de Sécurisation des Investisseurs Privés conclu entre le Repreneur et Maître de Carrière, représentant les Investisseurs Privés, les fusions des sociétés du Sous-Pôle Dolce Frégate Provence ont été réalisées le 31 octobre 2020.

Ces fusions constituent une opération déterminante de la réorganisation du Sous-Pôle Dolce Frégate Provence faisant partie du périmètre Historique du Groupe Maranatha, dont les sociétés Absorbées sont des sociétés créées pour la détention du Sous-Pôle Dolce Frégate Provence et sont rendues nécessaires du fait que ces sociétés (à l'exception de la société FINANCIERE DOLCE FREGATE) se trouve de jure en dissolution et liquidation amiable depuis l'ouverture de la procédure de redressement juridique de leur unique associé commandité, la société Maranatha SAS.

Ces opérations de réorganisation ont pour but d'aboutir à une structuration juridique dans laquelle la Société Absorbante, la COLSUN DOLCE FREGATE SAS détient directement 100% du capital de la SA FREGATE, société su Sous-Pôle Dolce Frégate Provence détenant elle-même 100% du capital de la SNC DOLCE FREGATE, permettant ainsi l'exécution des plans de continuation du Sous-Pôle Dolce Frégate Provence.

Par jugements du 20 janvier 2021, le Tribunal de commerce de Marseille, a en ce qui concerne le sous-pôle FREGATE, notamment :

- Pris acte qu'en applications des dispositions de l'ordonnance du 23 mars 2020, la date anniversaire du plan doit désormais être fixée au 30/09 de chaque année,
- Constaté la bonne exécution du plan des sociétés, et l'absence de difficulté nouvelle de nature à compromettre la continuité de l'exploitation et rappelé l'affaire au 15 juin 2021.

Par jugement du 6 juillet 2022, le Tribunal de Commerce de Marseille a constaté la bonne exécution des plans de continuité du sous-pôle Dolce Fregate au titre de la troisième année.

Cependant, le repreneur, COLONY CAPITAL LLC, a soldé le plan en payant le passif du au titre des 4ème, 5ème et 6ème années soit les sommes de :

- 454 191.93 € pour la SNC DOLCE FREGATE ;
- 88 638.61 € pour la SA FREGATE ;

Par jugement en date du 26 octobre 2022, constatant que le plan de redressement de la SA FREGATE a été parfaitement exécuté, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la clôture de la procédure de la société SA FREGATE.

En parallèle, le 20 juin 2022, le Pôle de Recouvrement Spécialisé du Var (« PRS ») a formulé une proposition de rectification de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2020, basée sur une limitation du report du déficit antérieur sur le résultat fiscal et constatant un impôt supplémentaire de 1.086.569 €, plus intérêts de retard de 33.113 euros et pénalités 9.350 euros.

Par avis de mise en recouvrement (AMR) daté du 15 novembre 2022, cette imposition supplémentaire a été mise à la charge de la Société.

Le montant total des rectifications est de 1.316.038 euros.

Le 5 août 2022, la Société a contesté cette position. Selon elle, l'argumentation du PRS serait basée sur une analyse erronée de l'article 209 I du CGI, et a formulé une demande de dégrèvement des sommes.

Le 5 août 2022, le Service a informé la Société que les rehaussements étaient maintenus en totalité.

Par réclamation contentieuse du 29 décembre 2022, la SA FREGATE a sollicité le dégrèvement partiel des impositions supplémentaires mises en recouvrement et, par courrier en date du 6 janvier 2023, a sollicité l'octroi d'un sursis de paiement de la partie de l'impôt sur les sociétés contesté de 930 252 €.

En vertu des dispositions des articles L277 et R277-1 du Livre des procédures fiscales, le Pôle de Recouvrement Spécialisé du Var a exigé de la Société, la constitution de garanties à hauteur du montant des droits contestés.

L'ensemble des diligences sont en cours d'exécution en vue de mettre sous séquestre la somme de 930 252 € que la société COLSUN DOLCE FREGATE détient dans ses comptes bancaires, en garantie des droits contestés, au profit de l'administration fiscale.

Les comptes annuels et le rapport de gestion sur l'exercice 2021 du Directoire n'appellent de la part du Conseil de surveillance aucune observation complémentaire.

TABLEAU DES DELEGATIONS

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos, aucune délégation de pouvoirs et aucune délégation de compétence en matière d'augmentation de capital n'a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire au profit du Conseil de surveillance.

P/ Le Conseil de Surveillance

Le Président
Madame Mauritia FOUJOLS

Mauritia FOUJOLS

Signé le 30/04/2024
Signé et certifié par yousign

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours du dernier exercice clos

Monsieur Nadra Moussalem :

- Administrateur de Carmila (SA)
- Président de Colony Capital
- Président de Colony Investment Management
- Président du conseil d'administration de AccorInvest Group SA
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de EarlyBird SAS
- Président de Colfilm SAS
- Président d'OpCo Astor Saint-Honoré
- Président d'OpCo Claude Bernard Saint Germain
- Président d'OpCo Jules César
- Président d'OpCo Le Boucher Aubagnais
- Président d'OpCo Le Grand Aigle
- Président d'OpCo Marmotel
- Président d'OpCo Mas des Herbes Blanches
- Président d'OpCo Montchalet Tignes
- Président d'OpCo Moulin de Vernègues
- Président d'OpCo Orange
- Président d'OpCo Petite Isle
- Président d'OpCo Pic Blanc
- Président d'OpCo Royal Ours Blanc
- Président OpCo Saint Charles
- Président OpCo Savoies
- Président de ColSun Gestion
- Président de ColSun HDR 1
- Président de ColSun HDR 2
- Président de ColSun Histo
- Président de ColSun Gestion elle-même gérant de :
 - ColSun Astor Saint-Honoré
 - ColSun Aubagne Gemenos
 - ColSun Chamonix
 - ColSun Claude Bernard Saint Germain
 - ColSun Dolce Fregate
 - ColSun Jules César
 - ColSun Le Claret Bercy
 - ColSun Le Grand Aigle
 - ColSun Le Paradou
 - ColSun Marmotel
 - ColSun Mas des Herbes Blanches
 - ColSun Mougins
 - ColSun Orange
 - ColSun Petite Isle
 - ColSun Pic Blanc
 - ColSun Royal Ours Blanc
 - ColSun Saint-Charles
 - ColSun Savoies
- Gérant de Colnîmes SARL France ;
- Directeur général de ColSpa et Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de COLSPA SAS
- Gérant de ColEvreux SAS

- Gérant de ColNozay EURL
- Gérant de Colnozay SCI
- Représentant de Colony Capital à la Gérance de ColAubergenville SCI
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même Président de CFI NNN France Portfolio SAS
- Représentant permanent de Colony Capital SAS à la Présidence de Colquattro French Portfolio SAS
- Représentant de Colony Capital SAS à la Gérance de ColEden SCI
- Représentant de Colony Capital SAS à la Présidence de Colbravo SAS
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de ColMdB SAS
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même gérant de ColPower SCI
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de ColPowerSister SAS
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de ColPowerSister Holding SAS
- Représentant de Colony Capital SAS, elle-même président de ColPowerMother SAS
- Directeur de Colyzeo Investment Management (Royaume-Uni)
- Directeur de Colyzeo Investment Advisors Limited (Royaume-Uni)
- Président de Continental Property Investments SAS
- Gérant de M2 Group
- Gérant de FINANCIERE ET FONCIERE ALMA MESSINE
- Gérant de REOC ISSY
- Gérant de ADDUCTOR FRANCE SARL
- Gérant de ADDUCTOR INTERNATIONAL SARL
- Gérant de ADD HOLDING
- Gérant de RIVESALTES ROISSY SNC
- Gérant de IDF INDUSTRIES SARL
- Gérant de ADDUCTOR CPI ARENAS
- Président de PROPERTY HOLDING
- Gérant de VILLENEUVE SENART SNC
- Gérant de MARBEAU CPI
- Gérant de VILLA 5 CPI
- Gérant de PYTHAGORE INVEST
- Gérant de COLIN SNC
- Gérant de LATOISON DUVAL SNC
- Gérant de HAYET SNC
- Gérant de IDF INDUSTRIES SNC
- Gérant de W9/SAINT QUENTIN
- Gérant de SESAME INVESTISSEMENTS
- Gérant de BINET SNC
- Gérant de LINT SNC
- Gérant de LAFAYETTE 06
- Gérant de CHAMPS CPI
- Gérant de IDF INDUSTRIES MARNE SNC
- Gérant de HERBLAY CPI

<u>Sociétés espagnoles :</u>

- Administrateur unique de GLOBAL CONFECTOR SLU
- Administrateur unique de COLPRINCESA MANAGEMENT SL
- Administrateur unique de CPI DEVELOPMENTS SPAIN 2009 SLU

- Président de Continental Property Investments SAS, elle-même gérant de :
 - SCI 18 rue Marbeau
 - AIX CPI
 - SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COLOMBUS CPI

- Godard CPI
- ILLKIRCH CPI
- Investimmo CPI
- Malakoff Investissements
- OSIRIS INVEST
- Pantin CPI
- PLAINE TERSUD
- Provence CPI
- SPACE CPI
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SPOK CPI
- TERRA VEDA CPI
- VICTORIA CPI
- VICTORIA CPI 2
- VILLEPINTE CPI

Sociétés italiennes :

- Président de Col Invest Italy
- Représentant Permanent de Colony Capital SAS, de la Succursale Italienne

Monsieur Didier Loiseau :

- Membre du Conseil de surveillance de SA Frégate ;

Monsieur Yannis Ermilios :

- Président et Membre du Conseil de surveillance de SA Frégate ;
- Membre du Conseil d'administration de SEHR Claret Bercy
- Membre du Conseil de surveillance de Indevho
- Président de 123 Colaigle
- Membre du Conseil d'administration de ColSun HDR 2

Madame Mauritia Foujols :

RAS

Madame Stéphanie Wlock :

- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Aigle des neiges
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Astor Saint-Honoré
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Aubagne Gemenos
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Bourg lès Valence
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Chamonix
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Claude Bernard Saint Germain
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Dolce Fregate
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Jules César
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Le Boucher Aubagnais
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Le Claret Bercy
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Le Grand Aigle
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Le Paradou
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Marmotel

- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Mas des Herbes Blanches
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Montchalet Tignes
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Montmartre Mon Amour
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Mougins
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Moulin de Vernègues
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Nation
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Orange
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Royal Ours Blanc
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Petite Isle
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Pic Blanc
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Saint-Charles
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Savoies
- Présidente et membre du Directoire de SA Fregate
- Membre du Conseil d'administration de Société Nouvelle de l'Hôtel Jules César
- Membre du Conseil d'administration de SEHR Claret Bercy

Monsieur Etienne Pax :

- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Astor Saint-Honoré
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Moulin de Vernègues
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Orange
- Membre du directoire de SA Frégate ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de Indevho
- Président et Membre du Conseil d'administration de SEHR Claret Bercy
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Pic Blanc
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Chamonix
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Le Grand Aigle
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Marmotel
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Savoies
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Mas des Herbes Blanches
- Membre du Conseil de surveillance de ColSun Jules César
- Membre du Conseil d'administration de ColSun HDR 2

Monsieur Sébastien Debard :

- Membre du directoire de SA Frégate
- Président de SED FINANCES
- Président de PGD FINANCES SARL, elle-même Gérante de :
 - SCI LES CHALETS DU PLANE
- Gérant de SCI LES MOUETTES
- Gérant de LES URSULINES
- Président de SD INVEST
- Associé indéfiniment responsable de SCI LES CADES
- Gérant de la SARL LES BASTIDONS DE LA FREGATE
- Président de D'OTEL
- Mandat ALTITUDE ;
- Gérant de TIGNES INVEST IMMO
- Mandat SARL MONTMARTE

Sociétés Suisses :

- Président de **SA COTTAGE INVEST, elle-même :**
 - Membre du Conseil de surveillance de SA Frégate
- Mandat DG CONSEIL SARL
- Mandat HORIZON 3000
- Mandat WOSS VISION
- Mandat LODGE VISION SARL
- Mandat PREMIUM INVEST SA

Sociétés Luxembourgeoises :

- Mandat PATRIMOTE

SA FREGATE
Société anonyme à directoire
Et conseil de surveillance
Au capital de 38.844 Euros
Rd 559 route de Bandol
83270 SAINT CYR SUR MER
341 118 321 RCS TOULON
(La **« Société »**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le sept mai,
A quinze heures,

La société COSUN DOLCE FREGATE, société en commandite par actions au capital de 19 789 134,98 €, dont le siège social est sis 6 rue Christophe Colomb-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 844 840 660, représentée par la société Colsun Histo France en sa qualité de gérant, elle-même représentée par Monsieur Nadra Moussalem,

Agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice 2021,
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour l'exercice 2021,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Commissaire aux comptes ainsi que le CSE de la Société ont été informés en temps utile du fait que l'Actionnaire Unique allait statuer sur le présent ordre du jour.

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Actionnaire unique après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport de gestion, du rapport du Conseil de surveillance, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Actionnaire unique donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION
QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Actionnaire unique donne aux membres du Conseil de surveillance et au Président du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

L'Actionnaire unique approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 s'élevant à (**463 614) euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	**(463 614) euros**
Report nouveau antérieur :	**5 302 278 euros**
En totalité au débit du compte "report à nouveau" **Dont le solde créditeur est porté à 4 838 664 euros.**	**(463 614) euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4 881 392 euros et demeurent supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Actionnaire unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

QUATRIEME DECISION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et L225-88-1du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que la convention de compte courant d'associé conclue antérieurement avec la société COLSUN DOLCE FREGATE a été poursuivie et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME DECISION
POUVOIRS POUR LES FORMALITES

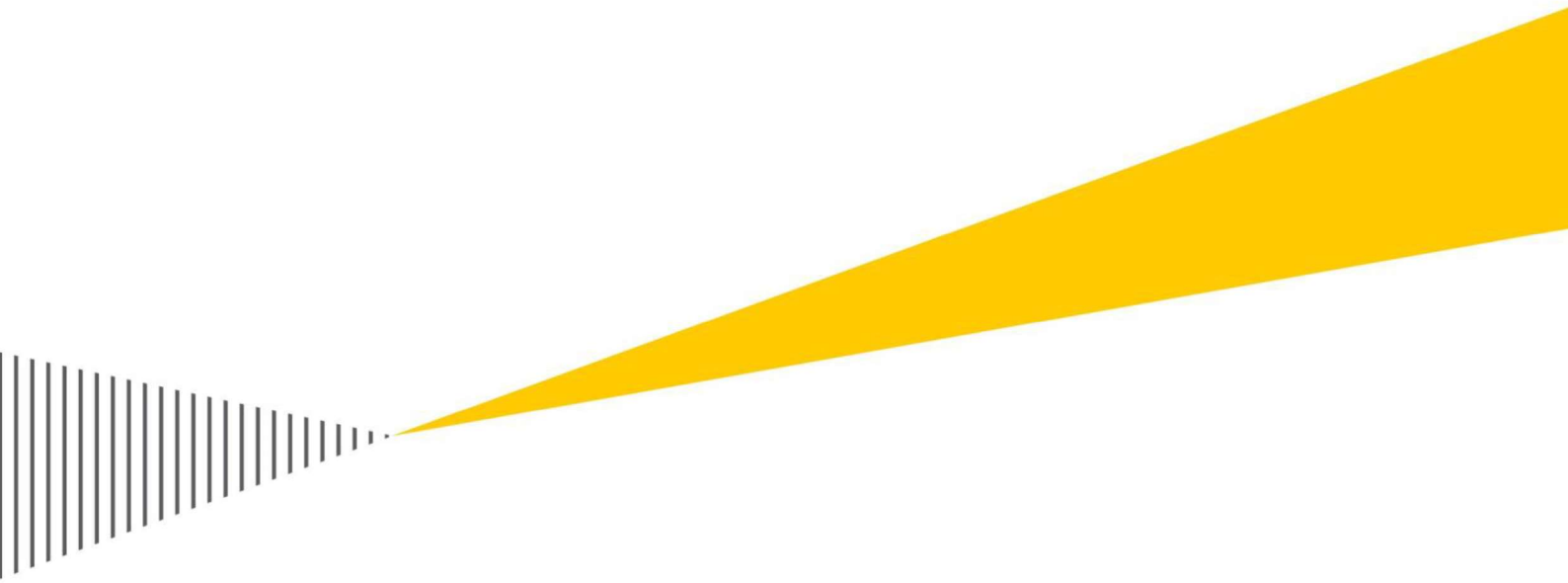
L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal ou de tout extrait, pour remplir toutes formalités de droit résultant de l'adoption des présentes décisions par l'actionnaire unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Actionnaire Unique.

P/ l'Actionnaire Unique
COLSUN DOLCE FREGATE SCA
Représentée par Colsun Histo France
Monsieur Nadra Moussalem

Nadra MOUSSALEM

Signé le 07/05/2024
Signé et certifié par yousign



Frégate

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Frégate

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Frégate,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Frégate relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Rectification impôt société 2020 » de l'annexe des comptes annuels relatif à la contestation de la société d'une partie du redressement fiscal.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Clotilde Bor

Bilan Actif

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	448 544	115 850	332 694	350 636
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	402 870	278 478	124 392	158 957
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**851 414**	**394 328**	**457 086**	**509 593**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 859 339		6 859 339	6 859 339
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**6 859 339**		**6 859 339**	**6 859 339**
ACTIF IMMOBILISÉ	**7 710 753**	**394 328**	**7 316 424**	**7 368 931**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	72 146	25 252	46 895	44 759
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**72 146**	**25 252**	**46 895**	**44 759**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 627		2 627	11 495
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**2 627**		**2 627**	**11 495**
ACTIF CIRCULANT	**74 774**	**25 252**	**49 522**	**56 254**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**7 785 526**	**419 580**	**7 365 946**	**7 425 186**

© Sage

Bilan Passif

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	38 844	38 844	38 844
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			3 884	3 884
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			0	0
Autres réserves				
Report à nouveau			5 302 278	(1 328 490)
Résultat de l'exercice			(463 614)	6 630 768
		TOTAL situation nette :	**4 881 392**	**5 345 006**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**4 881 392**	**5 345 006**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			178 744	
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**178 744**	
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			1 803 917	1 769 539
		TOTAL dettes financières :	**1 803 917**	**1 769 539**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			10 320	9 560
Dettes fiscales et sociales			209 840	2 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			281 734	298 189
		TOTAL dettes diverses :	**501 894**	**310 642**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**2 305 810**	**2 080 180**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**7 365 946**	**7 425 186**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				16 667
Chiffres d'affaires nets				**16 667**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				**16 667**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			(554)	18 395
TOTAL charges externes :			**(554)**	**18 395**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			11 325	8 581
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			52 507	60 425
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**52 507**	**60 425**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			**63 278**	**87 401**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(63 278)**	**(70 734)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SA FREGATE

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 20/02/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(63 278)**	**(70 734)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 550	208
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	14 550	**208**
RÉSULTAT FINANCIER	**(14 550)**	**(208)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(77 828)**	**(70 942)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 476 272
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 118 911
		7 595 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		893 474
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	178 744	
	178 744	**893 474**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(178 744)**	**6 701 710**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	207 042	
TOTAL DES PRODUITS		**7 611 850**
TOTAL DES CHARGES	**463 614**	**981 083**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(463 614)**	**6 630 768**

© Sage

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2021

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

L'exercice clôturé au 31/12/2021 présente un montant total du bilan de 7.365.946 € et dégage un résultat déficitaire de <464.614> €.

Note 1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121.5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

- Constructions..... 25 ans
- Installations générales, Agencements et Aménagements des Constructions - IAAC..... 10 ans
- Installations Techniques..... 10 ans
- Mobilier..... 5 et 10 ans

Immobilisations financières :
Les titres de participations, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.
Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks :
Pas de stock

Créances et dettes
Les créances et dettes en €uros sont valorisées à leur valeur nominale.
La SA Fregate étant mis en redressement judiciaire en novembre 2017, les dettes ont été gelées.
Le Tribunal de Commerce de Marseille a homologué le plan de continuation en date du 05 juin 2019 et la ventilation des dettes en fonction des échéances s'effectue selon les plans d'apurement choisis par les débiteurs.

Faits significatifs de l'exercice :
OPERATION DE FUSION
Il est envisagé de procéder à l'absorption de la SNC DOLCE FREGATE par la SA FREGATE

Cette fusion s'inscrit dans le prolongement de la Réorganisation et a pour but d'aboutir à une structuration juridique dans laquelle la COLSUN DOLCE FREGATE détiendra directement 100% du capital de la société SA FREGATE, qui sera la nouvelle société d'exploitation du Sous-Pôle Dolce Fregate, permettant ainsi l'exécution des plans de continuité du Sous Pôle Dolce Fregate.

La fusion entrainera ainsi la réalisation d'économies d'échelle et de coûts administratifs de fonctionnement par la simplification des structures en résultant et permettra une meilleure lisibilité du Sous-Pôle Dolce Fregate.

Le Comité Social et Economique de la Société Absorbée a émis, le 22 mars 2021, un avis favorable à la réalisation de cette fusion.

Cependant, les conditions suspensives relatives à la réalisation de la Fusion prévues dans ledit traité, à savoir l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la société SNC DOLCE FREGATE, qui devaient être à peine de caducité du traité réalisées au plus tard le 31 décembre 2021 ne l'ont été à cette date. Ce traité est donc devenu caduc.

IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19
L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'épidémie de Covid-19 dans le monde avec, en France, des restrictions majeures sur le début de l'année et notamment la fermeture des restaurants.
Les comptes de la société n'ont pas subi les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19 au cours de l'exercice 2021.

OMISSION DE LA CHARGE D'IMPOT 2020
Les comptes 2020 ont été approuvés sans tenir compte des dernières écritures de charge d'impôt et de la dette d'impôt associées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Par conséquent, une écriture de correction d'erreur a été comptabilisée en 2021 afin de comptabiliser la charge d'impôt 2020 pour un montant de 207 042 €.

Faits significatifs survenus après la clôture de l'exercice :
OPERATION DE FUSION
Un nouveau traité de fusion a été signé le 22 septembre 2022.

Le Comité Social et Economique de la Société Absorbée a émis préalablement, le 12 septembre 2022, un avis favorable à la réalisation de cette fusion.

La fusion devant prendre effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1er Janvier 2022, les sociétés se sont référés, pour établir les bases et conditions de la fusion et pour déterminer la valeur d'apport des éléments de la Société Absorbée, aux valeurs nettes comptables des actifs et passifs telles que ressortant des comptes de la Société Absorbée clos au 31 décembre 2021, conformément à la réglementation comptable issue de l'avis CNC en date du 25 mars 2004 telle que modifiée depuis, en matière de fusion entre deux sociétés sous contrôle commun, codifiée aux articles 741-1 et 743-1 du Plan Comptable Général.

La fusion est approuvée en date du 31/10/2022 selon les termes ci-dessus ce qui permet de constater la dissolution sans liquidation de la société SNC DOLCE FREGATE.

PROCEDURE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Le 5 juin 2019, la société SA FREGATE a bénéficié d'un plan de continuation sur 6 ans.
Par jugement du 6 juillet 2022, le Tribunal de Commerce de Marseille a constaté la bonne exécution des plans de continuité du sous-pôle Dolce Fregate au titre de la troisième année.
Le repreneur, COLONY CAPITAL, a souhaité solder son plan en payant le passif du au titre des 4ème, 5ème et 6ème années soit les sommes de :

- 454 191.93 € pour la SNC DOLCE FREGATE
- 88 638.61 € pour la SA FREGATE

Dans le respect des plans de redressement.
Par jugement du 26 octobre 2022, au constat que l'exécution du plan de redressement de la SA FREGATE est achevée, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la clôture de la procédure de la société SA FREGATE.

RECTIFICATION IMPOT SOCIETE 2020
Une demande de rectification de l'Impôt sur les Sociétés (IS) 2020 a été formulée le 20/06/2022 par la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal, basée sur une limitation du report du déficit antérieur sur le résultat fiscal et constate un impôt supplémentaire de 1.086.569 €, plus intérêts de retard de 33.113 € et pénalités 9.350 €. Le montant total des rectifications étant de 1.316.038 €
En date du 05/08/2022, La SA Fregate conteste cet argument basé sur une analyse erronée de l'article 209 I du CGI fondée par le Service, et formule un dégrèvement des sommes.
En date du 05/09/2022, Le Service informe la Sa Fregate que les rectifications sont maintenues en totalité.
Le 22/12/2022, La SA Fregate informe le Service qu'elle maintient sa position et qu'elle procède au règlement de l'IS non contesté, et le 06/01/2023 elle sollicite un sursis de paiement de la partie de l'IS contesté 930.252€ dont intérêts de retard 23.574€.
En garantie de paiement formulé par le Pôle de Recouvrement Spécialisé du Var, la SA Fregate propose le nantissement des parts du fonds de commerce qui l'accepte à son profit en garantie des droits contestés à hauteur de 906.678 €.
Au 31 décembre 2021, la société a comptabilisé une charge d'impôt de 207 K€ (Cf. partie « Omission de la charge d'impôt 2020 ») ainsi qu'une provision pour risque de 179 K€ suite à l'acceptation par la société du paiement d'une partie des rectifications, soit 386 K€.
Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour couvrir la partie contestée par le redressement fiscal, soit 930 K€ au regard des arguments de contestation et de l'avis du conseiller juridique Reedsmith.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissement

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles :				
Constructions	448 544			448 544
IAAC	-			-
Installations techniques	-			-
Mobilier	402 870			402 870
Immobilisations en cours	-			-
Immobilisations financières :				
Autres participations	6 859 339			6 859 339
Prêts et autres immobilisations financières				-
Total	**7 710 753**	**-**	**-**	**7 710 753**

AMORTISSEMENTS

(en euros)	Amortissements début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissements fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Constructions	97 909	17 941		115 850
IAAC	-			-
Installations techniques	-			-
Mobilier	243 913	34 565		278 478
Immobilisations financières				
Total	**341 822**	**52 507**	**-**	**394 328**

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

(en €uros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Résultat au 31/12/2021	Chiffre d'affaires net au 31/12/2021
Filiales (détenues à plus de 50 %)					
SNC DOLCE FREGATE	1	(604 120)	100%	601 637	8 030 989

(en €uros)	Prêts et avances en compte courant accordés	Caution et avals donnés	Valeur comptable des titres détenus	
			Valeur brute	Valeur nette
Filiales (détenues à plus de 50 %)				
SNC DOLCE FREGATE			6 859 339	6 859 339
Total			**6 859 339**	**6 859 339**
Filiales (détenues à moins de 50 %)				
Total				
TOTAL GENERAL			**6 859 339**	**6 859 339**

Note 5. Provisions

(en €uros)	Au 31/12/2020	Dotation de l'exercice	Reprise sur l'exercice	Au 31/12/2021
Provision pour litige	0	178 744	0	178 744
Provision pour dépréciation compte courant	0	0	0	0
Provision débiteurs RJ déclarés et contestés	25 252	0	0	25 252
Total	**25 252**	**178 744**	**0**	**203 996**

La provision pour risque concerne le litige sur l'IS 2020 supplémentaire. Cf Les faits significatifs survenus après la clôture, paragraphe rectification impôt société 2020

Note 6. Stocks

Aucun stock.

Note 7. Créances

ECHEANCE DES CREANCES

(en €uros)	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d' 1 an
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés		-	
Etat - TVA	2 585	2 585	
Etat - Autres créances			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	69 562	44 310	25 252
Charges constatées d'avance		-	
Total	**72 147**	**46 895**	**25 252**

Le poste Etat-TVA correspond au crédit de TVA à reporter

Note 8. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 38 844 € au 31 décembre 2021.
Il est constitué de 7 280 actions ordinaires de 5,33 €, entièrement libérées.

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE

(en €uros)	Au 31/12/2020	Affectation résultat 2020	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2021
Réserve légale	3 884			3 884
Report à nouveau	(1 382 276)			(1 382 276)
Résultat en instance d'affectation	53 786	6 630 768		6 684 554
Résultat	6 630 768	(6 630 768)	(463 614)	(463 614)
Total	**5 306 162**	**0**	**(463 614)**	**4 842 548**

Note 9. Dettes

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DES DETTES

(en €uros)	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 320	10 320		
Impôts sur bénéfice	207 042	207 042		
Dettes fiscales et sociales	2 798	2 798		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe et associés	1 803 917	-	1 803 917	
Autres dettes	281 734	15 586	266 148	
Total	**2 305 811**	**235 746**	**2 070 065**	**-**

DETAIL DES CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

(en €uros)	Montant au 31/12/2021
Autres dettes	10 606
Total	**10 606**

Ces charges à payer concernent des honoraires.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 10. Produits d'exploitation

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Aucun chiffre d'affaires constaté sur l'exercice

Note 11. Résultat financier

(en €uros)	Montant au 31/12/2021
Produits financiers :	
Autres produits financiers	
TOTAL	**0**
Charges financières :	
Intérêts comptes courants	14 514
Interêts bancaires	36
Total	**14 550**
Résultat financier	**(14 550)**

Note 12. Résultat exceptionnel

Pas de résultat exceptionnel

AUTRES INFORMATIONS

Note 13 . Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentés par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	6 859 339		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 803 917		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Note 14 . Engagements financiers hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

Note 15 . Rémunération des dirigeants.

Néant.

Note 16 . Effectif.

Néant.

Note 17. Impôts sur les Sociétés

La société avait omis de comptabiliser l'IS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Une correction d'erreur a été réalisée sur l'exercice 2021 pour comptabiliser l'impôt 2020 pour un montant de 207K€.

Note 18. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du cabinet Ernst&Young sont provisionnés pour un montant de 5 k€